

Santé Canada examine le lien possible entre le médicament antidiabétique pioglitazone (Actos) et le risque de cancer de la vessie

Le 17 juin 2011

Pour diffusion immédiate

OTTAWA - À la lumière d'études qui semblent indiquer un risque accru de cancer de la vessie lié à l'antidiabétique pioglitazone, ainsi que des mesures prises par d'autres organismes de réglementation, Santé Canada informe les professionnels de la santé et les Canadiens qu'il entame un examen de l'état du médicament.

La pioglitazone est vendue au Canada sous le nom de marque « Actos » et sous des formes génériques. Les diabétiques peuvent l'utiliser seule ou en combinaison avec d'autres antidiabétiques pour contrôler leur glycémie lorsqu'un changement d'alimentation et l'exercice physique ne suffisent pas.

De très rares cas de cancer de la vessie liés à l'utilisation de la pioglitazone ont été signalés après la mise en marché de cet antidiabétique. Cette information est incluse dans la monographie canadienne du produit. Santé Canada suit de près le risque possible et examine toutes les études pertinentes sur la question. Ces études, y compris leurs forces et leurs limites, seront prises en considération à mesure que le Ministère surveille l'innocuité de la pioglitazone.

Si l'examen en cours révèle de nouveaux renseignements sur l'innocuité, Santé Canada prendra les mesures qui s'imposent. De nouvelles recommandations concernant la pioglitazone et le risque possible de cancer de la vessie pourraient alors être transmises aux Canadiens.

On estime que les avantages de la pioglitazone l'emportent sur les risques lorsqu'elle est utilisée conformément à la monographie canadienne. Les personnes qui se posent des questions ou qui ont des inquiétudes par rapport à leur traitement contre le diabète devraient consulter leur médecin ou un pharmacien.

Les monographies de produits renferment de l'information posologique et des renseignements en matière d'innocuité, et la partie III s'adresse expressément aux consommateurs. Les monographies peuvent être consultées en ligne, dans la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada.

Pour signaler un effet indésirable

Pour signaler un effet indésirable présumé à un produit de santé, veuillez communiquer avec le Programme Canada Vigilance de Santé Canada, au 1-866-234-2345 (sans frais), ou remplir un Formulaire de déclaration de Canada Vigilance et nous le faire parvenir de l'une des façons suivantes :

- Télécopieur : 1-866-678-6789
- Internet : www.santecanada.gc.ca/medeffet
- Courrier: Programme Canada Vigilance

Direction des produits de santé commercialisés
Ottawa (Ontario), IA 0701E
K1A 0K9